

n° 180

JUIN
JUILLET
AOUT
2006

1,37€

snu92

BULLETIN TRIMESTRIEL DES INSTITUTEURS PROFESSEURS DES ECOLES ET P.E.G.C. DES HAUTS- DE- SEINE



Le 20 juin 1936.
Ils obtenaient les congés payés!

Juin 1936 Usine en grève Montreuil

2 RESF • Nous les prenons sous notre protection

3 SYNDICAT • Allié le SNU et Édito

4-5 ÉDUCATION • Socle commun ce que nul n'est censé ignorer

6-7 STAGES FILÉS • Une transformation de fond de la formation

8 BASE ÉLÈVES • Les enjeux

3, bis rue Waldeck Rochet
92000 NANTERRE
Téléphone 01 47 24 16 40
Fax 01 47 25 52 49
Courriel : snu92@snuipp.fr
<http://92.snuipp.fr>



SNUIPP

Fédération Syndicale Unitaire

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Aline Becker
Jacky Lizé

TRÉSORERIE/FICHER

Jean-Pierre Devaux
Véronique Danes
Anne Guignon

SECTEUR ADMINISTRATIF

Sophie Verbrugghe
Anne Guignon
Eric Racofier
Philippe Dupont
Yves Briand

FORMATION - PÉDAGOGIE

Éveline Mathonnière
Annie Faure
Céline Potvin

DÉBUT DE CARRIÈRE

Eric Racofier

SOCIAL - LAÏCITÉ

Yves Briand

DIRECTION D'ÉCOLE

Sophie Verbrugghe
Patrick Rabineau

A.I.S.

Jacqueline Belhomme
Anne-Marie Hamon-Brière

COMMUNICATION

Yves Briand

SUIVI DES SOUS-SECTIONS

Patrick Rabineau
Éveline Mathonnière

I.U.F.M.

Eric Racofier
Céline Potvin

LIAISON AVEC LE NATIONAL

Aline Becker
Jacky Lizé

RETRAITÉS - PROTECTION SOCIALE

Yolande Traimond
Anne-Marie Mossant
Anne-Marie François
Gérard Le Corre
Yves Briand

AIDE-ÉDUCATEURS, ASSISTANTS D'ÉDUCATION

Jacky Lizé

Appel du Réseau Éducation Sans Frontières

NOUS LES PRENONS SOUS NOTRE PROTECTION !

Le 30 juin 2006, le sursis accordé aux élèves sans papiers et à leurs parents tombera. Des milliers d'enfants, de jeunes et leurs familles risquent l'expulsion en masse, verront leur avenir et leur vie même anéantis. Nous ne laisserons pas commettre ces infamies en notre nom. Chacun avec les moyens qui sont les nôtres, nous leur apporterons notre soutien, notre parrainage, notre protection. S'ils nous demandent asile, nous ne leur fermerons pas notre porte, nous les hébergerons et les nourrirons; nous ne les dénoncerons pas à la police.

Vous pouvez télécharger sur le site de la FSU 92:

<http://sd92.fsu.fr/>

le texte de cette pétition pour l'imprimer
et la faire signer autour de vous.

Merci d'envoyer les pétitions remplies à
Réseau Éducation Sans Frontières

c/o EDMP

8, Impasse Crozatier
75012 Paris

Ou la signer en ligne :

www.educationsansfrontieres.org/article.php?id_article=24



Bureau départemental
Permanences Section du SNU 92
3, bis rue Waldeck Rochet
92000 NANTERRE

Tél : 01 47 24 16 40
Fax : 01 47 25 52 49
Courriel : snu92@snuipp.fr
<http://92.snuipp.fr>

C.C.P. PARIS 19.929.50F

Caisse de solidarité
C.C.P. : PARIS 22.002.40W

**Le SNUipp 92
sera fermé
du 13 juillet
au 21 août**

BONNES VACANCES

N° 180 - 3^{ème} trimestre 2006 - Prix 1,37 €

Secrétaire de rédaction de SNU 92 : Yves BRIAND • Directeur de publication : Jacky Lizé

Imprimé au siège de la section

Commission Paritaire n° 1108 S 06748 • Dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2006 ISSN 1252 0586



Allô le Snu ?

De plus en plus de collègues, syndiqués ou non, téléphonent au SNU92 (Permutations, mouvement, promotions, exéat...)

Au bout du fil les délégués du personnel et Françoise, la secrétaire, se relaient pour répondre. Tout cela a un coût et les frais de fonctionnement du syndicat sont à la charge des seuls syndiqués !

A titre d'exemple voici les principales dépenses :

20000 € : SNU92: bulletin trimestriel
21000 €: affranchissement (courrier aux collègues et circulaires)
1000 €: assurance
5000 €: énergie
5600 €: loyer
3700 €: téléphone
6800 €: papier, enveloppes
27000 €: salaire de la secrétaire + les charges

Je ne parle ni des achats de matériel (ordinateurs, photocopieuse, duplicopieur...) ni de la part versée au SNUipp national (environ la moitié de la cotisation).

Merci aux 1800 syndiqués qui assurent la vie matérielle du syndicat !

Quant aux non syndiqués, merci à ceux qui ont voté SNUipp aux dernières élections professionnelles, ils ont renforcé notre position face à l'administration mais ils la renforceraient encore plus en se syndiquant et en donnant des moyens à leur syndicat préféré !

Alors n'hésitez pas syndiquez-vous !

(La cotisation syndicale est déductible du montant imposable à hauteur de 66 %)

J.P Devaux

Actions

Direction et fonctionnement de l'école Renforcer le blocage administratif, agir...

Le SNUipp appelle dans chaque école, les conseils des maîtres à décider de reconduire à la rentrée le blocage administratif. Le refus de transmettre, notamment l'enquête lourde sera un élément décisif et devra être rendu public.

Le SNUipp s'opposera à toutes pressions de l'administration. Il s'adresse aux autres organisations pour mener ces actions dans l'unité.

Base élèves et base écoles : s'arrêter, regarder et décider

Le SNUipp s'oppose à la généralisation de Base élèves en l'état. Il demande un moratoire sur l'expérimentation à compter de la rentrée. Un bilan contradictoire doit être organisé dans le courant du premier trimestre de la prochaine année scolaire. Ce bilan doit porter sur le contenu des fiches individuelles, sur l'accès extérieur aux fiches nominatives individuelles, sur la constitution d'un fichier centralisé d'élèves, notamment.

Le SNUipp s'adresse en ce sens au ministère et à la CNIL.

Le SNUipp propose aux enseignants des écoles de se saisir de cette question et de participer au débat nécessaire. Il soutient les écoles qui décideraient d'abandonner l'expérimentation. Le SNUipp appelle les enseignants à ne pas entrer dans une nouvelle phase de l'expérimentation tant que le bilan n'est pas effectué et que nous n'obtenons pas de réponses précises et satisfaisantes à nos questions.

En tout état de cause, il appelle les collègues à neutraliser certains champs, obligatoires ou non, en attribuant la même caractéristique (nationalité par exemple) à tous les élèves. Il s'oppose à toutes les pressions exercées à l'encontre des collègues qui ne se portent pas volontaires.

Le SNUipp s'adresse à l'ensemble des organisations syndicales, aux organisations de parents d'élèves, aux associations pour construire une démarche commune.

Le combat continue

Nos aînés obtenaient le 20 juin 1936 les congés payés.
70 ans plus tard, l'année 36 est encore présente dans les mémoires.

Elle fait partie, maintenant, du patrimoine collectif des Français. Les mobilisations de nos aînés ont conduit à aller dans le sens de plus de justice sociale, et c'est sur cet héritage que se construisent les luttes d'aujourd'hui.

Les actions et les combats menés par plus de deux millions de grévistes de l'année 1936 viennent nous rappeler qu'aucune conquête n'est le fruit du hasard.
Sans mobilisation, sans action point de résultats.

À cet égard, le mouvement contre le CPE est venu rappeler ces fondamentaux. La jeunesse, nos élèves, nos enfants et aussi nos aînés se sont mobilisés et ont su, dans l'unité, associer dans la rue des millions de salariés et d'étudiants pour obtenir le retrait du CPE.

Les enseignants, qui ont, de 1995 à 2006, successivement combattu: la réforme des retraites, de la protection sociale, la loi d'orientation Fillon et le CPE ne diront pas le contraire.

Pour nous, syndicalistes et militants, il est rassurant de constater qu'il y a des flammes qui ne s'éteignent pas et qu'aujourd'hui comme hier la mobilisation du plus grand nombre peut permettre de combattre les dérives vers une société toujours plus libérale et individualiste.

En attendant de vous retrouver dès la rentrée, nous vous souhaitons de bonnes vacances

Aline Becker - Jacky Lizé

Socle commun... ce que nul n'est censé ignorer !

S'appuyant sur les recommandations du Haut Conseil de l'Éducation, le ministère vient de publier le projet de décret de mise en application du socle commun de connaissances et de compétences, pour la rentrée prochaine. Malgré les contestations de la loi Fillon, il poursuit dans l'urgence et sans concertation la mise en œuvre de sa politique éducative.



Bien que le HCE ait préconisé un dispositif moins restrictif que les orientations de la loi Fillon, le socle commun ne répond pas aux véritables enjeux de démocratisation du système éducatif et de lutte contre l'échec scolaire.

Par ailleurs, si le texte part du constat partagé que trop d'élèves quittent le système éducatif sans qualification, il n'envisage aucun bilan de la loi d'orientation de 1989. La mise en place du socle commun devra-t-elle faire table rase des pratiques antérieures et des dispositifs existants ?

► 7 compétences clés

À la première lecture du décret, qui énumère dans le détail le contenu des compétences, il n'y a pas de contradictions majeures avec les programmes de 2002.

Le socle vise à donner un minimum de savoirs à la fin de la scolarité obligatoire. Il est conçu en terme de compétences, combinant des connaissances, des capacités et des attitudes. L'acquisition des connaissances doit permettre de développer « la capacité des élèves à mobiliser leurs acquis dans des tâches et situations complexes, à l'école et dans la vie. » Il se décline en 7 champs de compétences qui se calquent en partie sur les 8 compétences clés du cadre de référence européen :

1. la maîtrise de la langue française, qui consiste à savoir lire, écrire et s'exprimer, implique des automatismes de base à acquérir.

2. la pratique d'une langue vivante étrangère met l'accent sur la capacité à communiquer et la compréhension des cultures.

3. les compétences de base en mathématiques et la culture scientifique et technologique mettent l'accent sur l'acquisition d'automatismes avant le raisonnement mathématique. Elles renvoient à la démarche scientifique préconisée dans le dispositif « la main à la pâte » pour les sciences et la technologie.

4. la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication fait référence à la culture numérique. Elle relève de différents champs disciplinaires et correspond au niveau du B2i collège.

5. la culture humaniste vise à « construire le sentiment d'appartenance à la communauté de citoyens » tout en préparant à « la construction de sa propre culture ». La culture européenne y est très largement développée à travers les repères historiques, géographiques, mais également sociopolitiques et économiques.

6. les compétences sociales et civiques se divisent en deux domaines :

- vivre en société qui renvoie essentiellement au respect des codes de conduite
- se préparer à la vie de citoyens par la connaissance des valeurs de la République et son fonctionnement démocratique, mais aussi par de notions juridiques comme la notion de contrat et de gestion comme gérer un budget ou contracter un emprunt.

7. l'autonomie et l'initiative visent à donner les moyens de mener des projets, et à terme de s'adapter aux évolutions de la vie professionnelle en développant « la capacité des élèves à apprendre tout au long de la vie ». Elles impliquent l'acquisition de méthodes de travail et la connaissance de l'environnement économique.

► **Un cadre restrictif**

Si les programmes en vigueur ne semblent pas complètement remis en cause, des modifications de fond apparaissent dans la définition du socle commun.

Tout d'abord, quelque soit le cursus scolaire, le socle commun doit permettre d'assurer une formation tout au long de la vie. Or toutes les études montrent que la formation continue ne profite qu'à ceux qui ont bénéficié d'une solide formation de base. Le problème majeur de l'échec scolaire est donc évacué par une créance de formation dont on sait d'avance qu'elle ne sera pas assurée pour tous. Cette disposition, en lien avec la mise en place de « l'apprentissage junior » organise le tri précoce des élèves, et ne prévoit aucune réelle remédiation. Si en annexe, il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'un enseignement au rabais, le texte fait une référence implicite à la théorie des

donc, puisqu'il est question d'assurer une formation en fonction des facultés de chacun.

La définition du socle commun précise également que « l'école a une obligation de résultats, effectifs et vérifiables ». Tout doit donc être évalué de façon régulière et systématique. Le dispositif prévoit à cet effet d'introduire des paliers qui permettront de vérifier si « une compétence est maîtrisée ou ne l'est pas ». C'est une vision réductrice des processus en jeu dans l'acte d'apprendre, alors que l'acquisition des savoirs n'est pas linéaire, mais passe par des phases de déséquilibre ou de régression. L'introduction de palier est également contraire à la notion de cycles telle qu'elle existe depuis la loi d'orientation de 89.

Si « le socle n'est pas le tout de l'enseignement », certains domaines comme les pratiques sportives, artistiques ou culturelles ont complètement disparu, ce qui confirme que tous les élèves n'auront pas le même enseignement. De ce fait, à l'école primaire, l'accent est mis sur le lire, écrire et calculer, selon une conception linéaire et cumulative des savoirs.

Enfin, le niveau d'exigence des compétences se réfère aux situations de la vie réelle, pour permettre l'adaptation à des besoins immédiats, ce qui est en opposition avec la conception d'une culture commune.

L'idée selon laquelle le socle commun permettrait de réaliser « l'égalité de chances » par la simple maîtrise de connaissances de bases, est un leurre. Il ne suffit pas d'énumérer toute une liste de connaissances et de capacités, sans même évoquer la place de l'élève ou les moyens nécessaires à la lutte contre l'échec scolaire, pour répondre efficacement aux enjeux de démocratisation du système éducatif.

La seule chose confirmée par le socle commun, est la conception libérale qui s'applique à l'Éducation. Cette conception se décline dans la circulaire de rentrée 2006, publiée sans concertation avec les syndicats, qui met en œuvre la loi d'orientation de 2005 en généralisant les PPRE, sans aucun moyen associé, qui confirme le dispositif « ambition réussite » marquant le démantèlement de l'éducation prioritaire, ou encore qui introduit largement la notion de rentabilité dans le cadre de la LOLF.

Le socle n'est pas le tout de l'enseignement ?





Stage filé

*Une transformation de fond de la conception de la formation,
de nouvelles modalités qui intéressent toute la profession.*

A la rentrée prochaine, vont se mettre en place conjointement deux modifications importantes : la mise en place du nouveau protocole sur la direction et de la formation des PE2.

En effet, le Ministère prévoit de mettre en place pour les PE2 un « stage filé » en nommant sur les nouveaux 1/4 de décharge de direction issus du protocole sur la direction d'école que le SNUipp après consultation de la profession a refusé de signer. Les PE2 effectueront ainsi un « stage filé » : un jour d'enseignement par semaine pendant trente semaines. Cela va bien évidemment avoir des répercussions sur la formation de nos jeunes collègues et par ricochet sur le fonctionnement de nombre d'écoles.

Cette disposition engage des modifications en profondeur que le SNUipp dénonce. Nous revendiquons depuis toujours des temps de décharge pour la direction et des temps de concertation pour l'ensemble des équipes afin d'améliorer le fonctionnement de nos écoles. Les propositions ministérielles font en fait de nos jeunes collègues en formation « des moyens d'enseignement » supplémentaires à bon compte, sans avancer vers une amélioration des conditions de fonctionnement des écoles, au contraire.

Les conséquences sur la formation initiale et continue, comme sur la vie des écoles sont loin d'être négligeables ou anodines. D'autant plus que tout se fait dans la précipitation. En effet, d'ici les vacances scolaires c'est le Plan de Formation Continue 2006-2007 qui doit être entièrement revu. C'est également l'architecture de la formation théorique et didactique dispensée à l'IUFM qui doit être repensée. C'est aussi la nomination de nos jeunes collègues qu'il faut envisager. N'oublions pas non plus la remise en cause des services de nombreux T.R.S. qui vont apprendre les modifications après le mouvement définitif, sans possibilité de revenir sur le choix de ce type de poste.

Une réforme qui ne donne pas de moyens aux écoles pour fonctionner mieux.

La nécessité de dégager du temps pour la direction d'école, quelle que soit la taille de l'école, est une évidence. Le SNUipp rappelle que trouver des solutions pour la direction d'école passe nécessairement par une réflexion sur le fonctionnement des équipes pédagogiques et la mise à disposition de temps pour la concertation.

Les mesures annoncées ne répondent pas à cette logique.

Ces collègues PE2 connaîtront leur affectation à la rentrée. Ils devront donc dans un temps très court se préparer à assurer la classe avec très peu d'aide du centre de formation (voire pas du tout). Dans ces conditions, l'équipe pédagogique, et plus particulièrement le collègue avec lequel ils partageront la classe (dans la plupart des cas le directeur) auront à assurer l'accompagnement de ces jeunes collègues, et cela dans une période où les sollicitations multiples ne manquent pas (rencontres avec les familles, mise en place des divers projets pédagogiques ou d'intégration, réunions à l'initiative de l'administration...) Personne ne peut nier que ce fonctionnement occasionnera un surcroît de travail pour les équipes et les directeurs d'école, dont les missions n'intègrent pas normalement la formation directe des stagiaires. Si un temps est dégagé par l'IUFM pour que les PE2 puissent participer à la vie de l'école (réunions diverses), l'organisation même des concertations de l'école lui sera subordonnée. Des difficultés d'organisation risquent d'apparaître du fait de l'absence de souplesse du système qui va obliger tous les membres de l'équipe pédagogique, voire de l'équipe éducative, à s'adapter à l'emploi du temps du PE2.

Le stage filé est prévu sur 30 semaines. Quid des 6 autres semaines ? L'administration est-elle vraiment en mesure d'assurer la continuité de ces temps de décharge ? Si oui, avec quel personnel ? Sans parler, de l'organisation à mettre en place pour assurer la cohérence pédagogique dans de bonnes conditions pour les élèves.

Le système mis en place s'il est reconduit année après année va bloquer dans ces écoles la stabilité des équipes, rendue possible dans notre département par l'existence de postes TRS. Elle va occasionner année après année une nouvelle surcharge de travail pour le directeur et l'équipe.

Formation initiale : de nouvelles réductions.

L'instauration d'un stage filé sur 30 semaines pour les PE2 aura des répercussions sur le déroulement de la formation « théorique », dispensée à l'IUFM. Les horaires connaîtront une diminution non négligeable, et l'on sait que dans la configuration actuelle, des choix ont déjà conduit à des réductions dans le nombre ou la forme des modules de formation proposés (cf. module « Éducation Prioritaire » ou « maternelle » pour ne prendre que ces exemples...)

La solution envisagée : reporter un certain nombre d'enseignements sur l'année de T1, est loin d'être satisfaisante. Quels contenus d'enseignement ne sont pas indispensables avant une prise en charge « autonome » des élèves et peuvent sans conséquence être reportés l'année suivante, après la prise de fonction devant élèves ?

Dans notre département, nous sommes déjà largement en deçà des temps de stages qui devraient être mis en place pour les néotitulaires : deux semaines en T1, en lieu et place des trois semaines T1 et deux semaines T2 préconisées par la circulaire ministérielle.

Enfin, les contraintes du mouvement et l'insuffisance des moyens de remplacement conduisent chaque année à priver un nombre non négligeable de nos collègues T1 de ces temps de formation pour l'aide à l'entrée dans le métier. L'allongement de ces temps de stage ne pourra qu'aggraver ces dysfonctionnements, sauf à dégager des moyens supplémentaires pour le remplacement. L'utilisation des PE2 en lieu et place de titulaires va certes dégager un certain nombre d'équivalent postes, mais sera-ce suffisant pour éviter toute dégrada-

tion ?

Nos collègues PE2 seront en charge d'une classe dès le début de l'année. Pour un certain nombre d'entre eux (entre 30 et 50 % dans le 92) ils n'auront pas eu de préparation PE1. On conçoit aisément les difficultés à enseigner dans une classe dans ces conditions dès la rentrée.

Être en charge d'une classe, même partiellement suppose non seulement le temps de présence devant les élèves, mais aussi les temps de préparation et de concertation avec l'autre enseignant intervenant face aux mêmes enfants, les temps de concertation au sein de l'équipe pédagogique (conseil de cycle, concertation, conseil des maîtres), les temps de rencontre et de dialogue avec les autres partenaires (réunions de parents, conseils d'école, équipe éducative...) Il faudra donc prévoir un temps banalisé en plus de la journée de classe. Ce temps viendra forcément en déduction de la formation théorique et de la préparation du mémoire.

Enfin, l'IUFM va-t-il pouvoir dégager suffisamment de moyens en formateurs pour suivre réellement ces collègues, tout au long de l'année et sur tout le département ?

Et la formation continue ?

La mise en place de ce stage filé réduit de fait le nombre de stages de 3 semaines. Bien sûr on peut envisager d'autres formes de stages. Réfléchir par exemple sur des modules filés qui permettrait des allers-retours théorie/pratique pouvant présenter des avantages ou tout au moins des pistes de réflexion intéressantes. Ces organisations nouvelles sont souhaitées pour certains types de stages depuis des années,

mais n'avaient pu être mis en place faute de moyens de remplacement. Construire un plan de formation continue en faisant cohabiter des actions de formation diversement calibrées ne pourrait qu'augmenter les offres. Le renforcement de la brigade de remplacement de stages est donc une priorité incontournable dans un contexte où l'offre de formation est déjà lourdement tributaire des formations continues à publics désignés.

Assurer le suivi de nos collègues PE2 sur le terrain devrait entraîner une modification des interventions des formateurs (IUFM mais aussi de circonscription). Il peut y avoir des répercussions sur leur disponibilité pour concevoir et assurer des actions de formations continue avec pour conséquence la réduction des offres.

En conclusion toute provisoire...

Une fois encore, le gouvernement met en place dans la précipitation et sans concertation des mesures dont le but premier est de réaliser de nouvelles économies. Elles risquent malheureusement de se faire une fois de plus sur le dos des élèves et des enseignants. C'est malheureusement un épisode de plus dans la « déstructuration » de l'École, une étape supplémentaire qui tourne délibérément le dos à l'amélioration nécessaires du fonctionnement du Service Public d'Éducation. Nous continuerons à tout mettre en œuvre pour que les conséquences soient le plus réduites possibles mais surtout à porter haut et fort nos revendications pour aller vers une école de qualité porteuse de progrès et ambitieuse pour tous.

Eveline Mathonnière et Jacky Lizé



DERNIÈRE MINUTE

Le gouvernement annonce la suppression de quelques 8500 postes dans l'éducation nationale. L'utilisation de nos collègues PE2 comme « moyens d'enseignement » ne ferait-elle pas partie de la recherche d'économie à tout va, sans se soucier des conséquences sur les élèves et les personnels ?

**Groupe de travail
8 juin 2006**

Décharges de direction d'école, complément des temps partiels à 75 %

Dès la rentrée, les écoles à 4 classes bénéficieront d'un quart de décharge assuré sur trente semaines par des PE2. Dans notre département cela concerne 37 écoles.

Pour permettre à tous les PE2 d'effectuer leur stage filé, l'IA a décidé que tous les quarts de décharge de direction seront assurés par des PE2, 170 écoles sont concernées. De même les 145 collègues qui exerceront à 75 % l'an prochain, verront leur complément effectué par un PE2. Le stage se déroulant sur 30 semaines, les 6 jours de décharge manquant et les samedis seront effectués par un BDRS (brigade de stage). Des journées de décharge de direction supplémentaires pourraient être données aux écoles quart déchargées en début et fin d'année.

Ainsi, chaque classe concernée fonctionnera autour d'une « tripléte » pour l'année : l'enseignant titulaire du poste, le PE2 et un brigade stage qui assurera les samedis, les 6 jours manquants et les jours supplémentaires de décharge pour les école quart déchargées.

Stages filés de formation continue

Décharges de direction et complément de temps partiel ne concernent que les 352 PE2. Les quelques 180 PE2 restant seront affectés sur des classes de collègues qui seraient déchargés une journée par semaine pendant 30 semaines pour participer à des stages de formation continue filés.

Ces « Action/Recherche/Formation » concerneront des collègues sollicités par les IEN qui s'engagent dans des actions prioritaires de la formation continue (langue vivante, sciences, maîtrise de la langue) ou des maîtres d'accueil souhaitant s'engager dans le CAFIPEMF.

Une information sera envoyée aux écoles qui seront invitées à s'organiser au mieux pour que nos collègues PE2 puissent participer aussi à la vie de l'école (Conseil d'École, Conseil de cycle...)

Base élèves

les enjeux

Le ministère met en œuvre actuellement un système de gestion des élèves. Dans le cadre de la loi organique relative à la loi de finances (LOLF), ce système permettra à l'administration de connaître avec exactitude l'évolution des effectifs des écoles, leur composition

Expérimentation

Le ministère met en œuvre actuellement un système de gestion des élèves. Dans le cadre de la loi organique relative à la loi de finances (LOLF), ce système permettra à l'administration de connaître avec exactitude l'évolution des effectifs des écoles, leur composition...

La Base élèves 1^{er} degré a été déclarée à la CNIL par le ministère de l'Éducation nationale, après une phase d'information et de demande de conseil auprès de cette institution.

L'accès aux données nominatives sera réservé aux acteurs locaux (directeurs d'école, mairies, inspecteurs de circonscription et inspecteurs d'académie directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale), selon des procédures sécurisées. Seul le directeur a la possibilité d'écriture et des fiches des élèves inscrits. Les IEN et l'inspecteur d'académie auront accès à l'ensemble du contenu des fiches. Les rectorats et l'administration centrale n'auront accès qu'aux données anonymées à des fins statistiques.

Elle est expérimentée dans plus de 3 000 écoles en France, la plupart retenues sur la base du volontariat.

Dans notre département, une première vague d'une vingtaine d'école a été mise en place en septembre 2005. Une seconde vague de 36 écoles est entrée dans le dispositif. Dans le courant du premier trimestre 2006-2007, l'Inspecteur d'Académie souhaite que 200 écoles supplémentaires y adhèrent, pour une généralisation en janvier 2007.

Une grande partie de la saisie sera faite par les mairies (identification des élèves, des responsables légaux, des adresses, des téléphones...). Cette saisie facilitera grandement le travail des directeurs d'école qui n'auront plus cette tâche fastidieuse à effectuer.

Pour celles et ceux qui utilisent un logiciel de gestion d'école, les éditeurs font des mises à jour pour permettre un lien avec base élèves permettant ainsi de conserver son propre environnement de gestion. L'exportation des données vers des tableurs n'est pas prévue, elle serait pourtant particulièrement utile pour répondre à des demandes locales.

Ce logiciel de gestion pourrait répondre en partie aux attentes des écoles en matière d'informatisation et il permettrait de garantir une formation, une assistance technique à tous les directeurs impossible actuellement vu la diversité des moyens utilisés. Il offrirait également une garantie des contenus qui sont parfois à la limite de la réglementation dans les fichiers actuellement utilisés dans les écoles.

Car au-delà de ce constat, des interrogations, des inquiétudes sont nombreuses quant à l'existence, le contenu et les finalités d'utilisation actuels et futurs d'un tel outil.

De nombreuses questions d'ordre éthique se posent.

Le contexte politique de la période (loi de prévention de la délinquance, expulsion d'élèves de parents sans papiers, rapports divers (Benisti, Inserm...), fusion des fichiers de chômeurs et des impôts, présence policière dans les établissements, propositions de carnet de développement de l'enfant qui le suivra de sa naissance à sa vie adulte...) renforce les inquiétudes. Quelle est l'utilité, le besoin de ce fichier? Quelle nécessité de l'accès total aux informations individuelles, autres que statistiques? Quelles garanties que le contenu obligatoire des fiches n'évoluera pas?

La fiche en indiquant que l'élève a été suivi par le RASED, indication qui perdurera, n'est-ce pas contradictoire avec le discours tenu aux familles: « votre enfant ne sera pas fiché s'il bénéficie d'une aide du RASED »

La fiche concernant la nationalité est obligatoire. Cette information non anonyme pose un vrai problème d'éthique, de conscience.

D'autres champs non obligatoires: l'année d'arrivée en France, la situation familiale des familles posent problème quand ces informations seront partagées et non anonymes...

Le SNUIPP92 appelle à la neutralisation de ces champs comme mesure de précaution. De fait, base élèves pourrait être un outil utile, si cet outil puissant n'était pas nominatif au-delà du bureau du directeur. S'il ne servait qu'à aider les directeurs dans leurs tâches administratives. S'il ne pouvait transmettre que des renseignements totalement anonymes dès le bureau du directeur. En bref s'il n'était qu'un logiciel de gestion d'école commun à toutes les écoles. Les collègues directeurs doivent informer et débattre avec les équipes pédagogiques, informer les parents d'élèves et les différents partenaires concernés sur ce dispositif, lors d'un conseil d'école par exemple.

Patick Rabineau et Sophie Verbrugge

